



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue par téléconférence, le jeudi 26 mars 2020 à 11 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, madame la conseillère Louise Boudrias et monsieur le conseiller Marc Carrière.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, madame Andrée Loyer, directrice exécutive et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### **PAROLE DU MAIRE**

#### **PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

#### **CM-2020-196 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

#### **AP-2020-197 AVIS DE PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 861-1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 861-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLEVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2020 DANS LE BUT DE MODIFIER L'ÉCHÉANCE POUR LE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES FONCIÈRES**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Cédric Tessier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance du conseil, l'adoption du Règlement numéro 861-1-2020 modifiant le Règlement numéro 861-2019 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales, spéciales et des compensations pour le budget de l'année 2020 dans le but de modifier l'échéance pour le paiement du deuxième versement des taxes foncières.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il dépose à la présente séance, le projet de règlement numéro 861-1-2020.

CM-2020-198

**ÉTUDE SUR LA TYPOLOGIE ET LA CARACTÉRISATION DES INONDATIONS ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS VISANT L'ATTÉNUATION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INONDATIONS POUR UNE PARTIE DES TERRITOIRES DE LA VILLE DE GATINEAU ET DES MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS, DE PAPINEAU ET DE PONTIAC**

**CONSIDÉRANT** la convention d'aide financière signée le 28 mars 2018 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Gatineau et les MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Pontiac et de Papineau concernant l'Étude sur les zones inondables en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** les études réalisées et les données recueillies permettent d'analyser les conditions d'hydraulicité actuelles des divers tronçons de rivières ayant fait l'objet du mandat de cartographie;

**CONSIDÉRANT** la préparation d'un plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun, en prévision de ce plan, de pouvoir formuler des recommandations visant l'atténuation des risques, les travaux possibles pour améliorer la protection des riverains contre les crues et les autres options, et ce, pour les récurrences 20 ans, 100 ans et 350 ans, telles que précisées dans l'Étude sur les zones inondables en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est disposée à verser une subvention afin de réaliser une Étude de la typologie et de la caractérisation des inondations et des mesures d'atténuation des risques associés aux inondations pour le territoire de la ville de Gatineau et des MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Pontiac et de Papineau couvert par la convention;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle convention sera signée entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Gatineau qui identifiera celle-ci comme étant celle qui reçoit le versement et assure la gestion de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention prévoira le versement d'une aide financière maximale de 300 000 \$ à la Ville, à la signature de la convention;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution du conseil municipal doit être adoptée et transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre la conclusion de la convention :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RENÉE AMYOT**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer la convention d'aide financière prévoyant une aide financière maximale de 300 000\$ à être versée à la Ville pour la réalisation d'une étude sur la typologie et la caractérisation des inondations et la formulation de recommandations visant l'atténuation des risques associés aux inondations pour une partie des territoires de la ville de Gatineau et des MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de Pontiac.

Adoptée

CM-2020-199

**MODIFICATIONS À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a confié à ID Gatineau la gestion du portefeuille provenant du fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS);

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique d'investissement du portefeuille provenant du fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS) a été adoptée par ce conseil dans le cadre de l'entente de gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation qui prévaut actuellement avec la COVID-19 a entraîné la fermeture de plusieurs commerces et une diminution drastique de l'achalandage avec un impact important sur les entreprises gatinoises;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires des fonds, soient la FTQ et le ministère de l'Économie et de l'Innovation, ont mis en place des mesures particulières pour limiter la pression sur les liquidités des entreprises et leur permettre de traverser la présente situation;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable de mettre rapidement en place ces mesures temporaires visant à soutenir les entreprises partenaires du fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS) en réduisant la pression sur les liquidités pour leur permettre de traverser la situation qui prévaut;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une mesure temporaire et qu'une reddition de compte sera déposée à ce conseil lorsque la situation d'urgence sera terminée :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEBLANC  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le conseil d'administration d'ID Gatineau à apporter les modifications requises à la Politique d'investissement du fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS) pour y intégrer les mesures temporaires mises en place par les partenaires des fonds, soient la FTQ et le ministère de l'Économie et de l'Innovation, et visant à limiter la pression sur les liquidités des entreprises et leur permettre de traverser la présente situation.

Adoptée

CM-2020-200

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 15.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière